

DÉS DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALANGE

Nombre de membres		
Afférents CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	8

SEANCE ORDINAIRE DU 05 juin 2025

L'an deux mil vingt cinq, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur GUIBELIN Hervé, Maire.

Délibération – 020.2025 -

Présents : Hervé GUIBELIN, Elfi BARBARIN, Martine BARBIER, Stéphanie BLANCHON GRENOT, David CHECHILLOT, Mathias GIRARDIN, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Date de convocation
27 mai 2025

Absent excusé : Pascal COURDEROT
Absent : Ludovic BRASSEUR

Date de l'affichage
06 juin 2025

Secrétaire de séance : Antoine PRIEUR-DREVON

Autorisation de pose d'une pergola logement rue Saint Pierre

Vu la demande de la locataire rue Saint Pierre sollicitant l'autorisation pour la pose d'une pergola de 4m x 4m sur la terrasse à l'arrière du logement à sa charge,

Vu la demande de participation pour l'installation de celle-ci,

Considérant la responsabilité de la commune quant à l'entretien, l'assurance en cas de sinistre, la fixation, ...,

Après avoir échangé, le Conseil Municipal par :

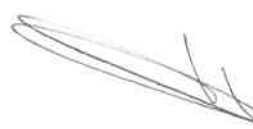
- donne l'autorisation par 7 voix pour et 1 abstention (Antoine PRIEUR-DREVON) pour la pose d'une pergola,
- précise qu'une demande d'urbanisme devra être déposée en mairie ou directement sur le guichet unique et
- refuse par 8 voix contre (ensemble des conseillers), la demande de participation.

Conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

Le secrétaire,
Antoine PRIEUR-DREVON

Le Maire,
Hervé GUIBELIN



Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le 06/06/2025

ID : 039-213903081-20250605-2025_D020-DE

